

- > Médecins omnipraticiens
- > Médecins spécialistes
- > Infirmières praticiennes spécialisées

Nouveau registre des demandes anticipées d'aide médicale à mourir

Un registre des demandes anticipées d'aide médicale à mourir (DAAMM) est désormais disponible dans nos services en ligne.

Service en ligne

Le service en ligne Registre des demandes anticipées d'aide médicale à mourir permet de consulter les DAAMM et de récupérer les formulaires de demande et de retrait. L'accès à ce service en ligne est réservé aux professionnels compétents à administrer l'aide médicale à mourir. Seuls les **médecins participant** au régime d'assurance maladie du Québec et les **infirmières praticiennes spécialisées** peuvent accompagner un usager dans sa démarche de formulation d'une DAAMM.

Pour accéder au service en ligne DAAMM, [connectez-vous à nos services en ligne](#) et sélectionnez-le parmi ceux disponibles. L'inscription à nos services en ligne est obligatoire. Au besoin, suivez la démarche d'inscription présentée dans la page Web [Services en ligne : information et inscription](#).

Guides disponibles

Pour toute **question liée à notre service en ligne**, consultez le guide d'utilisation dans le service en ligne Registre des demandes anticipées d'aide médicale à mourir ou [communiquez avec nous](#).

Si vos **questions concernent la rédaction ou le retrait d'une DAAMM**, référez-vous aux guides techniques du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour les médecins et les infirmières praticiennes spécialisées :

- [Guide technique pour formuler une DAAMM](#)
- [Guide technique pour retirer une DAAMM](#)

Modalités de facturation

Vous ne pouvez pas facturer de services en lien avec une DAAMM pour le moment. Nous vous informerons, dans une prochaine infolettre, des modalités convenues par vos parties négociantes. **Entretemps, vous devez retenir votre facturation.**

Conditions d'admissibilité

Pour plus de détails sur les conditions d'admissibilité et les démarches rattachées aux DAAMM, consultez la page [Demandes anticipées d'aide médicale à mourir](#) du site Web du MSSS pour les professionnels. Pour de plus amples informations, consultez la page [Aide médicale à mourir](#) de Québec.ca.

Courriel et site Web

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)